FD/DP N° 15682

Contacts IFOP : Frédéric Dabi / Damien Philippot

Consultation des Directeurs d'école

Synthèse des principaux enseignements Le 4 octobre 2006

### **Sommaire**

|                       |            |  | Pages |  |
|-----------------------|------------|--|-------|--|
| - 1 - La méthodologie |            |  |       |  |
| -                     | 2 - I      | Les principaux enseignements   | 1     |  |
|                       | Intro      | oduction   | 4     |  |
|                       | A.         | Un temps de travail quotidien ou hebdomadaire lié à la direction de l'école nme important et fortement corrélé à la taille de l'école            | . ,   |  |
|                       | B.<br>sent | Un fort besoin de reconnaissance de la fonction de Directeur associé timent majoritaire de mauvaise représentation par les syndicats enseignants |       |  |
|                       | C.         | De fortes évolutions jugées nécessaires et des mesures ministérielles consi<br>nme insuffisantes.  |       |  |
|                       | D.         | Une adhésion massive à la création d'un statut de la direction d'école   | 10    |  |
|                       | Con        | nclusion.  | 10    |  |

-1-

# La méthodologie

### Méthodologie

Ce document présente les résultats d'une étude réalisée par l'Ifop. Elle respecte fidèlement les principes scientifiques et déontologiques de l'enquête par sondage. Les enseignements qu'elle indique reflètent un état de l'opinion à l'instant de sa réalisation et non pas une prédiction.

Aucune publication totale ou partielle ne peut être faite sans l'accord exprès de l'Ifop.

| Etude réalisée par l'Ifop pour : | Le Groupement de Défense des Intérêts<br>des Directeurs  |
|----------------------------------|--|
| Echantillon                      | Consultation de l'ensemble des Directeurs d'école disposant d'une adresse électronique.  Au total, <b>10 094</b> questionnaires ont été exploités. |
| Mode de recueil                  | Questionnaires auto-administrés on line.   |
| Dates de terrain                 | Du 11 au 19 septembre 2006   |

- 2 -

# Les principaux enseignements

#### Introduction

L'Ifop a mené une consultation auprès de l'ensemble des Directeurs d'école dont l'adresse électronique était disponible. Au total, plus de 42 000 envois ont été effectués (soit une proportion très importante des 56 000 écoles élémentaires du territoire métropolitain et des territoires d'outremer).

10 094 questionnaires ont été exploités par l'Ifop, soit un taux de retour de 24%. Etant donné l'importance de l'envoi initial, et au regard des nombreuses études on line menées par l'Ifop, ce taux de réponse apparaît particulièrement élevé. Il l'est d'autant plus si l'on considère que l'on interroge une cible professionnelle disposant généralement de peu de temps pour répondre à une enquête de ce type. La structure de l'échantillon montre par ailleurs que toutes les catégories de Directeurs ont répondu à la consultation (notamment selon la taille de l'école, le fait d'avoir une décharge, l'académie, etc.).

Notons en outre que le taux de réponse élevé et la nature des résultats de l'étude mettent en évidence un fort besoin d'expression de la part des Directeurs d'école.

Grâce à la richesse des renseignements signalétiques demandés aux répondants, plusieurs grilles de lecture de l'étude sont possibles. Les résultats d'ensemble peuvent ainsi se décliner selon les différents critères que sont l'ancienneté du Directeur, la taille de l'école, le type de commune, l'académie, etc.

Parmi ces critères, certains font l'objet de fortes corrélations. L'âge du Directeur et l'ancienneté de sa fonction sont ainsi évidemment indexés, de même que la taille de l'école et la décharge. Il y a par ailleurs un lien logique entre l'âge ou l'ancienneté du Directeur et la taille de l'école dans laquelle il exerce (corrélation due à la progression en termes de responsabilité avec l'avancée dans la carrière).

A. Un temps de travail quotidien ou hebdomadaire lié à la direction de l'école perçu comme important et fortement corrélé à la taille de l'école.

Qu'ils soient ou non déchargés, les Directeurs consacrent une part importante de leur temps de travail aux activités liées à la direction de l'école.

En premier lieu, 64% des répondants non totalement déchargés déclarent consacrer plus d'une heure à ces tâches dans une journée de classe (récréations comprises). Seuls 7% ne prennent qu'un quart d'heure ou moins sur le temps scolaire. Et 29% y consacrent une demi-heure.

Sans surprise, on observe que ce temps quotidien moyen augmente considérablement selon la taille de l'école. Ainsi, alors que seuls 54% des Directeurs en charge d'une école de 1 à 5 classes prennent plus d'une heure sur le temps scolaire pour la direction de l'école, ils sont 81% lorsque l'école compte plus de 10 classes. Dans les écoles maternelles le temps moyen apparaît également plus élevé (72% déclarent une heure ou plus).

Lorsqu'on s'intéresse au **temps hebdomadaire lié aux tâches de direction**, on constate qu'il **se limite pour les directeurs non déchargés** (exerçant dans des écoles de 1 à 4 classes) **à moins de 10 heures**. 30% d'entre eux déclarent y passer entre 10 et 15 heures et seuls 4% plus de 15 heures.

Une fois encore, les résultats varient sensiblement selon le nombre de classes dans l'école : ainsi, 47% des Directeurs en charge d'un établissement de 4 classes (taille limite avant d'obtenir un quart de décharge) passent entre 10 et 15 heures par semaine à la direction de l'école (contre 30% en moyenne).

Quant aux directeurs déchargés, une majorité (67%) consacre en plus de son temps de décharge plus de 15 heures aux tâches liés à la direction. Plus précisément, 46% y passent entre 10 et 15 heures par semaine, 13% entre 15 et 20 heures et 8% plus de 20 heures. A nouveau, ces temps moyens sont très fortement corrélés à la taille de l'école. On note ainsi que 24% des directeurs exerçant dans une école de plus de 10 classes vouent plus de 20 heures par semaine à leurs activités de direction en plus de leur temps de décharge. Le temps moyen consacré à la direction est plus faible dans les zones rurales et culmine à Paris (un directeur sur deux dans la capitale consacre plus de 20 heures par semaine à la direction en plus de son temps de décharge).

B. Un fort besoin de reconnaissance de la fonction de Directeur associé à un sentiment majoritaire de mauvaise représentation par les syndicats enseignants.

La reconnaissance de la fonction de Directeur d'école s'avère particulièrement variable selon le type d'acteur. Les interlocuteurs les plus proches, ceux qui entretiennent un rapport direct et quotidien avec la vie des écoles, sont considérés par les Directeurs comme des acteurs qui reconnaissent leur fonction. A l'inverse, les acteurs plus éloignés ne semblent pas, aux yeux des répondants, reconnaître la fonction de Directeur.

Les répondants ont ainsi majoritairement le sentiment d'être reconnus par leurs interlocuteurs directs que sont les mairies, les parents d'élèves, les Inspecteurs de l'Education Nationale (IEN), les collègues adjoints et les élèves.

82 % considèrent que les mairies reconnaissent la fonction de Directeur. C'est sur cet acteur que l'avis exprimé par les Directeurs s'avère le plus consensuel. Tout au plus note-t-on que les Directeurs travaillant dans une grande ville (Paris excepté) sont légèrement moins nombreux que la moyenne à estimer que la mairie reconnaît leur fonction. La distance qui s'instaure naturellement entre l'école et la mairie dans le cas des grandes agglomérations urbaines de province peut expliquer cette nuance.

Une majorité presque aussi forte de Directeurs a le sentiment que les parents d'élèves (79%) et les élèves (74%) reconnaissent leur fonction. On observe toutefois concernant ces deux types d'interlocuteurs quelques variations selon l'âge du Directeur (plus il est avancé, plus la reconnaissance paraît forte) et la taille de l'école (plus elle est importante, plus les Directeurs ont le sentiment d'être reconnus). Par ailleurs, et très logiquement, les Directeurs d'écoles maternelles sont sensiblement moins nombreux que la moyenne à estimer que la fonction est reconnue par les élèves (59% contre 83% dans les écoles élémentaires). Tout se passe comme si le Directeur acquiert un statut particulier lorsqu'il se trouve à la tête d'une grande école, surtout lorsqu'il s'agit d'une école primaire. Remarquons également que les femmes sont moins nombreuses que leurs homologues masculins à déclarer que la fonction est reconnue par les parents et les enfants.

76% des répondants estiment que les Inspecteurs de l'Education Nationale (IEN) reconnaissent la fonction de Directeur d'école. Les avis sur cet acteur se caractérisent par une forte homogénéité; tout au plus peut-on observer qu'à Paris, la reconnaissance apparaît plus forte encore que sur le reste du territoire (88%). Le sentiment positif des Directeurs sur la reconnaissance par leurs collègues adjoints (74%) est marqué lui aussi par une grande constance selon les différentes catégories d'écoles et de Directeurs.

A l'inverse, une nette majorité de Directeurs considère que les Inspecteurs académiques et le Ministère de l'Education Nationale ne reconnaissent pas la fonction de Directeur d'école.

Ainsi seuls 19% estiment la fonction reconnue par les inspecteurs académiques. Les résultats sont marqués une fois encore par leur grande homogénéité, bien que l'on puisse noter quelques légères variations géographiques. Ainsi, les Directeurs parisiens (32%) s'avèrent les plus prompts à considérer que leur fonction est reconnue par leur inspecteur académique; on atteint par ailleurs 36% dans l'académie de Limoges et 25% dans celle de Poitiers.

Le jugement est encore plus sévère s'agissant de la reconnaissance par le Ministère de l'Education Nationale. Seuls 5% des répondants estiment qu'elle existe, contre 85% qui expriment l'opinion contraire. Seuls les Parisiens se distinguent quelque peu : 14% estiment qu'il y a reconnaissance.

Les perceptions des Directeurs relatives aux syndicats enseignants sont marquées par deux éléments importants.

La profession apparaît tout d'abord divisée (qu'il s'agisse de l'opinion sur l'engagement des syndicats dans la défense des intérêts des Directeurs ou du sentiment de représentation) dans la mesure où les jugements portés varient sensiblement selon la taille de l'école (corrélativement l'ancienneté de direction) et la localisation géographique.

On note toutefois qu'une majorité de Directeurs, relative s'agissant de l'opinion sur l'engagement auprès des Directeurs et absolue concernant le sentiment de représentation, se dégage pour souligner un hiatus entre les problèmes de la profession, ses aspirations et ses revendications (fortement exprimées par ailleurs dans l'ensemble de la consultation) et l'attitude des syndicats à l'égard des Directeurs.

41% des répondants estiment que les syndicats enseignants s'engagent suffisamment aux côtés des Directeurs pour défendre leurs revendications (concernant les décharges et le statut notamment). 47%, une proportion un peu plus importante exprime une opinion contraire.

Les hommes apparaissent nettement plus sévères que les femmes sur cette question : 57% d'entre eux estiment que l'engagement est insuffisant, alors que 41% de leurs collègues du sexe opposé expriment cette opinion. On note également de forts clivages générationnels : ainsi, plus on avance en âge (et en ancienneté), plus on a tendance à considérer que les syndicats ne s'engagent pas suffisamment (on passe de 12% chez les Directeurs âgés de 20 à 25 ans à 59% chez ceux qui ont 56 ans et plus). On observe également de fortes disparités selon la taille de l'école : plus celle-ci est importante, moins on est enclin à se sentir épaulé par les syndicats dans les revendications (72% des Directeurs d'écoles comptant plus de 10 classes soulignent ainsi un engagement insuffisant).

Les disparités géographiques s'avèrent particulièrement prononcées. Ainsi, dans les communes rurales, une majorité se dégage pour souligner un engagement suffisant alors que la tendance est totalement inversée dans les grosses agglomérations de province, et surtout à Paris (65% des Directeurs de la capitale soulignent un engagement insuffisant). Par ailleurs, certaines académies se distinguent par un mécontentement particulièrement élevé : Aix-Marseille (58%), Versailles (58%) mais surtout Lille (67%), à l'inverse d'Orléans-Tours (35%) et de Clermont-Ferrand (35%).

On note enfin que plus les Directeurs adhèrent à la création d'un statut, plus ils considèrent que les syndicats ne s'engagent pas suffisamment à leurs côtés. Ce sont donc les Directeurs les plus mobilisés qui sont les plus nombreux à souligner un manque d'engagement des syndicats.

Une majorité de Directeurs (53%) a le sentiment de n'être pas bien représentée par les syndicats enseignants. 31% estiment en revanche l'être et 16% n'expriment aucune opinion. Les clivages observés quant au sentiment de représentation par les syndicats sont similaires à ceux qu'on a noté concernant l'opinion sur l'engagement aux côtés des Directeurs.

Ainsi, le sentiment de représentation décroît avec l'âge et l'ancienneté des Directeurs (38% des Directeurs de moins de 40 ans se considèrent bien représentés, contre 27% seulement de leurs aînés). Il est par ailleurs corrélé à la taille de l'école : le sentiment de représentation, systématiquement minoritaire, passe de 38% lorsque l'école compte de 1 à 5 classes à 23% dans les écoles de 6 à 10 classes et n'est plus que de 19% dans les plus grands établissements.

Du point de vue géographique, on observe également un meilleur sentiment de représentation dans les zones rurales, le taux le plus faible étant observé à Paris (18%). Les académies d'Aix-Marseille (24%) et de Lille (17%) se caractérisent également par des taux particulièrement bas.

## C. De fortes évolutions jugées nécessaires et des mesures ministérielles considérées comme insuffisantes.

Les Directeurs d'école se prononcent majoritairement en faveur de profondes évolutions de leur fonction (qu'il s'agisse des indemnités, des moyens financiers de l'école, de la formation ou d'éléments plus juridiques tels que la définition des tâches et responsabilités ou la reconnaissance officielle de la fonction). Ce désir de clarification et de réformes s'accompagne d'un fort scepticisme à l'encontre des orientations prises récemment par le Ministère de l'Education Nationale que les Directeurs considèrent comme insuffisantes ou allant dans le mauvais sens.

Concernant le régime des décharges, les Directeurs apparaissent très divisés entre deux évolutions possibles.

53% souhaitent une amélioration du régime actuel (tout en conservant la responsabilité d'une classe) tandis que 47% préfèreraient que les Directeurs n'aient plus obligatoirement la responsabilité d'une classe (tout en conservant une activité pédagogique au sein de l'école).

Une fois encore, le choix effectué par les Directeurs dépend considérablement de la taille de l'école (et corrélativement de l'âge du Directeur ou encore de son ancienneté). Ainsi, alors que dans les petites écoles (1 à 5 classes) les Directeurs sont majoritairement (67% précisément) favorables à une version améliorée du système actuel, l'opinion s'avère complètement inversée dans les établissements de taille moyenne ou de grande taille : 61% des Directeurs exerçant dans une école comptant entre 6 et 10 classes souhaitent un abandon de la responsabilité d'enseignement, ce taux montant à 90% parmi les Directeurs des écoles comptant plus de 10 classes.

Les jugements des répondants apparaissent nettement plus consensuels au sujet des indemnités de Direction, puisque 80% d'entre eux souhaitent la création d'un salaire de Directeur d'école pris en compte dans les retraites. Seuls 19% préfèrent une augmentation des indemnités de direction. Une proportion marginale (1%) ne souhaite aucune évolution des indemnités. Le souhait de créer un salaire de Directeur d'école se renforce avec l'âge du Directeur et croît avec le nombre de classes dont le Directeur a la responsabilité.

Concernant les moyens financiers de l'école, 76% des Directeurs demandent la création d'un statut d'établissement garantissant une parité de moyens entre les écoles, alors que 24% seulement souhaitent que le financement des écoles continue d'être assuré selon les possibilités financières de chaque commune. Les résultats apparaissent très homogènes sur la question du financement des écoles, aucune catégorie de répondant ne se distinguant particulièrement.

En matière de formation, les Directeurs expriment également de fortes attentes. En effet, seuls 17% estiment que la formation actuelle correspond à leurs besoins. 41% optent pour un développement de la formation actuelle (passant de trois semaines à un trimestre) et une proportion équivalente (42%) privilégie le passage à une formation qualifiante d'une année (en alternant terrain et théorie). Le clivage entre petites et grandes écoles se fait jour à nouveau : les Directeurs des établissements de taille modeste se positionnent ainsi plutôt pour un développement de la formation actuelle alors que les responsables des plus grandes écoles choisissent majoritairement le passage à une formation qualifiante d'une année.

Sur des aspects plus juridiques et à forte connotation symbolique tels que la définition du métier et la reconnaissance de la fonction de Directeur d'école, les répondants témoignent une fois encore de **leur profond désir de voir évoluer leur situation**.

La quasi unanimité des Directeurs (95%) souhaite une définition plus claire et plus précise des tâches et responsabilités de la direction d'école. Seuls 5% considèrent qu'il faut maintenir inchangé l'actuel décret de février 1989 régissant les attributions du Directeur d'école. Cette évolution est massivement souhaitée par l'ensemble des catégories de répondants, sur tout le territoire.

Par ailleurs, près de trois Directeurs sur quatre (73% exactement) se prononcent en faveur de la reconnaissance du métier de Directeur d'école. 27% expriment une opinion contraire en demandent que soit conservée la fonction actuelle d'un enseignant chargé de la direction. On observe que les Directeurs « faisant fonction » sont un peu plus nombreux que la moyenne à souhaiter que l'on conserve le système actuel (34%). Par ailleurs, il apparaît que le souhait d'une reconnaissance du métier de Directeur d'école se renforce considérablement avec la taille de l'école. Ainsi, 68% des Directeurs officiant dans un petit établissement (de 1 à 5 classes) se prononcent en faveur d'une telle évolution, ce taux montant à 86% parmi les Directeurs en charge d'une école de plus de 10 classes. Certaines académies (Créteil et Nice 83%, Paris 84% et Versailles 85%) apparaissent particulièrement en pointe sur cette revendication.

Concernant à présent les mesures prises par le Ministère de l'Education Nationale en mai 2006, on constate un fort scepticisme des Directeurs quant à leur efficacité.

Ainsi, une très large majorité (80%) des répondants estime que les EVS (emplois vie scolaire) qui sont recrutés sans formation ni diplôme minimum requis ne pourront pas vraiment soulager la charge de travail du Directeur; un Directeur sur deux se dit même tout à fait d'accord avec ce pronostic. Notons que ce sont les Directeurs non déchargés qui sont les plus insatisfaits du dispositifs des EVS (83% soulignent leur insuffisance); logiquement, les taux d'opposition les plus élevés sont observés dans les petites écoles (écoles où le Directeur n'est pas déchargé).

Par ailleurs, 94% des Directeurs s'accordent pour dire qu'il sera difficile de déléguer à ces jeunes sans expérience ni formation préalable une grande partie des tâches du Directeur. 72% des répondants partagent tout à fait cette opinion.

Quant à l'utilisation de PE2 (étudiants en IUFM), on juge qu'elle améliorera sensiblement le régime des décharges pour 37% des répondants. 63% expriment l'opinion contraire. On observe que seules les écoles à 4 classes (bénéficiaires du dispositif) se prononcent majoritairement (57%) en faveur de l'utilisation des PE2. Le scepticisme le plus fort est rencontré parmi les Directeurs des plus grandes écoles (plus de 70% dès que l'on dépasse 5 classes).

Enfin, les Directeurs se montrent massivement insatisfaits de la revalorisation de 20% de l'ISS (Indemnité Spéciale de Sujétion). En effet, 95% considèrent que cette revalorisation ne correspond pas au niveau de responsabilité et de travail d'un Directeur. 80% soulignent cette insuffisance avec insistance. Le caractère très tranché du jugement porté par les Directeurs est renforcé par une très grande homogénéité des réponses entre les différentes catégories.

#### D. Une adhésion massive à la création d'un statut de la direction d'école.

93% des répondants se déclarent favorables à la création d'un statut non hiérarchique de la direction d'école venant reconnaître le métier de directeur d'école et définissant de manière claire et limitative leurs tâches et responsabilités. 64% se disent même très favorables à la création d'un tel statut. Une fois encore, la quasi unanimité des Directeurs laisse transparaître très peu de variations selon les catégories. Tout au plus peut-on noter quelques nuances sur le degré d'adhésion. Ainsi, dans les plus petites écoles (1 à 5 classes) 59% des Directeurs se déclarent tout à fait favorable à la création d'un statut, ce taux montant à plus de 70% dès que l'on dépasse cinq classes.

L'adhésion s'avère particulièrement élevée dans quelques académies : ainsi, 77% des Directeurs de l'académie de Nice se disent tout à fait favorables à la création d'un tel statut, de même que 72% des Directeurs des académies de Lille et de Nice.

#### Conclusion.

La consultation menée par l'Ifop livre plusieurs enseignements permettant de mieux comprendre à la fois les conditions de travail actuelles des Directeurs d'écoles, leurs attentes et leurs jugements sur les orientations dessinées pas le Ministère.

En premier lieu, l'étude laisse apparaître une profession caractérisée par une charge de travail importante et des problèmes manifestes de gestion d'emploi du temps. Mais au-delà des difficultés d'exercice du métier, la consultation met en exergue le souci de voir certains acteurs, au premier rang desquels les inspections académiques et le Ministère, manifester leur reconnaissance de la fonction de Directeur d'école. Ce fort besoin se traduit également dans l'expression de revendications telles que la reconnaissance générale du métier de Directeur (et la modification des termes juridiques sans lesquels sont écrites les modalités d'exercice du métier) mais également la création d'un statut de la direction d'école, revendication qui paraît au cœur des attentes exprimées par les Directeurs. Remarquons que l'intensité dans l'expression de l'ensemble des revendications se renforce avec l'ancienneté du Directeur et la taille de l'école dont il a la charge.

Le scepticisme manifeste, voire l'insatisfaction des Directeurs d'école quant aux mesures récemment prises par le Ministère semblent jouer l'effet d'un catalyseur et exacerber les attentes de la profession.

Quant aux syndicats enseignants, considérés comme non représentatifs de la profession par une majorité de Directeurs, ils n'apparaissent pas aux yeux d'une majorité relative des répondants suffisamment engagés pour défendre les revendications de cette fraction des effectifs enseignants.